



ASSEMBLEE GENERALE
61^{ème} session
Rome, 29 novembre 2007

UNIDROIT 2007
A.G. (61) 8 Rév.
Originaux: anglais/français
Décembre 2007

RAPPORT

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

Point No. 1 de l'Ordre du jour : Ouverture de la session par le Président d'UNIDROIT et par le Président de l'Assemblée Générale en fonction pour l'exercice 2006-2007

1. La 61^{ème} session de l'Assemblée Générale s'est tenue au siège d'UNIDROIT le 29 novembre 2007 avec la participation des représentants diplomatiques en Italie de 45 Etats membres et d'un observateur (voir la liste des participants à l'Annexe I). La session a été ouverte par *S.E. Dr Gabriel Valdés Subercaseaux*, Ambassadeur du Chili en Italie, Président de l'Assemblée en 2006/2007.

2. *Le Président de l'Assemblée Générale* a souhaité la bienvenue aux participants. Il a indiqué que l'année qui venait de s'achever avait été particulièrement intense et productive pour l'Institut. Il a rappelé que la Conférence Diplomatique qui, au mois de février, avait adopté le Protocole à la Convention du Cap portant sur le financement du matériel roulant ferroviaire avait été un événement majeur pour l'Organisation, grâce à la générosité et à l'hospitalité du Grand Duché de Luxembourg. De la même façon, la première session du Comité d'experts gouvernementaux qui s'était tenue à Johannesburg pour préparer une Loi-type sur le *Leasing* commercial concernait un sujet revêtant une importance particulière dans un monde globalisé. Enfin le Chili, pays de l'hémisphère sud, suivait avec grand intérêt les travaux de préparation d'un troisième Protocole à la Convention du Cap portant sur le financement commercial des biens spatiaux, en particulier les satellites de télécommunication et les satellites effectuant la surveillance de l'environnement et des catastrophes naturelles.

3. *S.E. Dr. Valdés* a conclu son allocution en remerciant tous les Gouvernements pour leur soutien à UNIDROIT, et a exprimé sa gratitude au Secrétariat pour ses efforts.

Point No. 2 de l'Ordre du jour : Election du Président de l'Assemblée Générale pour l'exercice 2007-2008

4. *Le Président de l'Assemblée Générale* a rappelé que selon une pratique bien établie, la présidence de l'Assemblée Générale d'UNIDROIT était exercée par un Etat membre de chaque continent, ce dernier étant déterminé par rotation. Pour l'année à venir, le tour revenait à la région Australie / Pacifique où UNIDROIT avait un seul Etat membre, de sorte que, sans besoin de recourir à la procédure habituelle de consultations, il pouvait proposer avec plaisir la nomination de *S.E. Mme Amanda Vanstone*, Ambassadeur d'Australie en Italie, comme Présidente de l'Assemblée Générale pour l'année s'ouvrant avec la présente session. *S.E. Mme Vanstone* était juriste et avait été investies de fonctions politiques au plus haut niveau; son expérience et ses compétences diplomatiques donnaient les meilleures assurances que sous sa présidence, UNIDROIT conserverait sa place de premier plan dans l'environnement intergouvernemental mondial.

5. *L'Assemblée Générale a accepté la proposition.*

Point No. 3 de l'Ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour (A.G. (61) 1 rév.)

6. En prenant ses fonctions de Présidente, *S.E. Mme Vanstone* a indiqué qu'elle était heureuse de présider la 61^{ème} session de l'Assemblée Générale et d'avoir l'occasion de coopérer avec les représentants des Gouvernements membres et avec le Secrétariat de l'Institut pendant l'année à venir.

7. La *Présidente de l'Assemblée Générale* a proposé l'adoption du projet d'ordre du jour.

8. *Le projet d'ordre du jour a été approuvé ainsi qu'il avait été proposé (v. Annexe II).*

Point No. 4 de l'Ordre du jour : Exposé sur l'activité de l'Institut en 2007 et mise en œuvre du Plan stratégique (A.G. (61) 2)

9. Avant de présenter ce point de l'ordre du jour, le *Secrétaire Général* a souhaité la bienvenue aux représentants des Etats membres, en son nom personnel ainsi qu'au nom du *Président d'UNIDROIT, M. B. Libonati*. Celui-ci avait communiqué le texte écrit de son allocution qui avait été remis aux participants. Le Secrétaire Général a brièvement rendu compte de son contenu.

10. Dans son message, le *Président d'UNIDROIT* exprimait ses regrets pour son absence due à une indisposition, et souhaitait la bienvenue aux participants à la session. Il tenait à exprimer une gratitude particulière au Gouvernement du Grand Duché de Luxembourg pour avoir organisé la Conférence Diplomatique d'adoption du Protocole ferroviaire à la Convention du Cap, au Gouvernement de l'Afrique du Sud pour avoir accueilli la première session du Comité d'experts gouvernementaux pour l'adoption d'une Loi-type sur le *Leasing* commercial, ainsi qu'aux Gouvernements de la Suisse et, encore une fois, du Luxembourg, pour avoir contribué au financement du Colloque de Ouagadougou consacré à l'avant-projet d'Acte uniforme sur le droit des contrats pour les Etats membres de l'OHADA. Il adressait ensuite des remerciements chaleureux à S.E. l'Ambassadeur Valdés qui, en sa qualité de Président de l'Assemblée Générale pour l'année 2006/2007, avait prodigué ses conseils et son soutien à l'Institut, et concluait en souhaitant à l'Assemblée le meilleur succès dans ses délibérations.

11. En présentant ce point de l'ordre du jour, le *Secrétaire Général* a attiré l'attention sur la concomitance extraordinaire de plusieurs événements durant l'année à venir, à savoir : l'élection d'un nouveau Conseil de Direction, l'adoption d'un nouveau Programme de travail triennal et la désignation d'un nouveau Secrétaire Général. Ce fait justifiait de donner la plus grande priorité à l'achèvement – si possible – des travaux en cours, avant la fin du troisième trimestre de 2008.

12. Pour ce qui était des sujets dont les travaux avaient été achevés ou progressaient selon les prévisions, il a réitéré la gratitude de l'Organisation envers le Gouvernement du Luxembourg pour son engagement dans la préparation et la tenue de la Conférence Diplomatique d'adoption du Protocole de Luxembourg à la Convention du Cap sur le financement du matériel roulant ferroviaire ;

– le texte du projet de Convention sur les titres intermédiés, tel que mis au point par la quatrième session du Comité d'experts gouvernementaux tenue en mai, avait été approuvé par le Conseil de Direction et transmis à une Conférence Diplomatique pour son adoption. La Conférence Diplomatique aurait lieu, à l'invitation du Gouvernement suisse, à Genève du 1^{er} au 13 septembre 2008 ;

– suite à la première session – dont il saluait le succès – du Comité d'experts gouvernementaux pour la préparation d'une Loi-type sur le *Leasing* commercial, qui avait eu lieu grâce au soutien du Gouvernement de l'Afrique du Sud du 7 au 10 mai à Johannesburg, une deuxième session aurait lieu, probablement en mars 2008, en Oman. Cela permettrait à l'Institut de soumettre le texte à l'Assemblée Générale, pour son adoption, à la fin de l'été ou au début de l'automne 2008 ;

– le Groupe de travail chargé de la préparation de cinq chapitres additionnels aux *Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international* avait tenu sa deuxième session du 4 au 8 juin 2007, et comptait terminer ses travaux, comme prévu, en 2009/10.

13. Quant au seul sujet en retard sur le calendrier prévu, à savoir la préparation d'un avant-projet de Protocole à la Convention du Cap portant les questions spécifiques aux biens spatiaux, le Secrétaire Général a renvoyé l'Assemblée à la brève présentation que le Secrétaire Général adjoint, M. Martin Stanford, ferait dans le cadre du point n° 5 de l'ordre du jour.

14. Le Secrétaire Général a indiqué que, à la lumière de l'avancement des travaux, deux conclusions pouvaient être dégagées relativement à la préparation du prochain Programme de travail triennal (2009-2011). En premier lieu, les organes compétents avaient été bien avisés de concentrer l'activité de l'Institut pour la période 2006/2008 sur quelques projets pouvant être menés à bien, tout en laissant une certaine flexibilité pour leur mise au point en vue éventuelle dans le triennium suivant. Par ailleurs, il serait souhaitable de sélectionner des domaines de travail pointus (tels que le financement, les opérations financières et les marchés de capitaux, l'élaboration de mécanismes de droit commercial fiables supportant l'utilisation de nouvelles technologies, les opérations intervenant dans des secteurs réglementés ainsi que le droit général des contrats), concernant lesquels UNIDROIT avait acquis la confiance des Gouvernements et des secteurs professionnels pour son expertise spécifique et l'adéquation de ses méthodes souples de travail. A ce propos, le Secrétaire Général a indiqué que des représentants du secteur des services financiers avaient demandé un premier échange de vues avec le Secrétariat. Par ailleurs, le document invitant les Gouvernements, des Organisations internationales, des institutions de recherche et des universitaires, des associations commerciales et les correspondants de l'Institut à soumettre des propositions et des commentaires concernant les travaux futurs était en préparation et serait envoyé début janvier.

15. Pour ce qui était de la promotion, de la mise en oeuvre et du suivi des instruments adoptés, le Secrétaire Général s'est concentré sur le système de la Convention du Cap et sur les Principes d'UNIDROIT. Le succès de la Convention du Cap, dont témoignait le nombre d'Etats contractants – 20 –, devait beaucoup au temps considérable passé par le fonctionnaire chargé des fonctions de dépositaire à conseiller les Gouvernements dans la formulation des déclarations appropriées et la préparation des documents de ratification. Quant à la Commission préparatoire chargée d'établir le registre international prévu par le Protocole de Luxembourg – et embryon de la future Autorité de surveillance –, l'appel d'offres et le Règlement régissant le registre international seraient bientôt prêts, et la procédure internationale de sélection de l'opérateur du registre pourrait aussitôt commencer.

16. En ce qui concernait les Principes d'UNIDROIT, l'événement phare avait clairement été le colloque consacré au projet d'Acte uniforme sur le droit des contrats pour les Etats membres de l'OHADA, qui avait été préparé sur la base des Principes d'UNIDROIT par le Professeur Marcel Fontaine. Le colloque, qui s'était tenu du 15 au 17 novembre à Ouagadougou (Burkina Faso), avait permis une discussion approfondie du projet par 150 universitaires, praticiens et représentants d'Organisations internationales, dont des banques régionales de développement. Tous les participants ainsi que le Gouvernement du Burkina Faso avaient marqué leur satisfaction pour la tenue d'un événement exceptionnel consacré à une réforme de droit commercial de portée régionale. Le Secrétaire Général a réitéré les marques de gratitude de l'Institut et des participants à l'endroit des Gouvernements suisse et luxembourgeois pour leur généreux soutien financier.

17. Passant aux ressources de recherche et de divulgation de l'Institut, le Secrétaire Général a souligné la place essentielle de la Bibliothèque et de la *Revue de droit uniforme* au regard de la mission d'UNIDROIT. Les moyens financiers de la Bibliothèque, qui étaient restés stationnaires depuis plusieurs années, étaient loin de permettre de répondre à la demande des usagers (provenant de 22 pays – pour un total de 2400 visites), notamment des chercheurs et fonctionnaires de pays en développement et en transition économique. La *Revue de droit uniforme*

avait été réorganisée dans le but de réduire les coûts de production. Les activités de la Conférence de La Haye de droit international privé et de la CNUDCI faisaient l'objet d'articles préparés par les fonctionnaires de ces Organisations, et les projets d'UNIDROIT trouveraient une place privilégiée dans des numéros spéciaux à paraître en 2007/2008. En concluant cette partie de son rapport, le Secrétaire Général a porté à l'attention de l'Assemblée un nouveau type d'accord de coopération envisagé avec la Faculté de Droit de l'Université Kyushu à Fukuoka (Japon) selon lequel des étudiants de troisième cycle intégreraient (avec un financement de la Société japonaise pour la promotion des sciences), dans leur programme d'étude des stages auprès d'Organisations internationales telles que UNIDROIT, l'OMPI et d'autres. Lors de sa visite au Chili, le Secrétaire Général avait évoqué avec deux institutions de haut niveau la possibilité de développer des schémas de coopération semblables.

18. Rendant brièvement compte des activités et contacts visant à renforcer les relations entre UNIDROIT et ses Etats membres, le Secrétaire Général a signalé ses visites au Chili et en Turquie, où il avait rencontré des fonctionnaires du Gouvernement (et au Chili aussi des membres de la commission des affaires étrangères du Sénat), des opérateurs des secteurs aéronautique et ferroviaire, des institutions financières et d'autres secteurs d'activités intéressés par les travaux d'UNIDROIT, qui avaient été invités par la chambre nationale de commerce. Pour ce qui était de l'adhésion éventuelle de nouveaux Etats membres, le Secrétariat avait reçu des nouvelles encourageantes de la part de l'Arabie Saoudite, de l'Indonésie et du Vietnam.

19. La *Présidente de l'Assemblée Générale* a remercié le Secrétaire Général pour son rapport. En l'absence de commentaires sur le document ou sur la présentation orale, la Présidente a invité l'Assemblée à s'exprimer sur l'état de priorité actuellement attribué aux différents projets ou activités, en vue de le confirmer ou le modifier.

20. *L'Assemblée Générale a adopté le document, a approuvé la proposition de nature procédurale d'adopter en bloc tous les sujets indiqués dans le Document A.G. (61)2, et a confirmé l'état de priorité tel qu'indiqué dans le document.*

Point N. 5 de l'Ordre du jour : Présentation de l'état d'avancement des travaux concernant deux des projets en cours :

- (a) Présentation du projet de Convention sur les titres intermédiés

21. *M. Thomas Keijser (Secrétariat d'UNIDROIT)* a illustré le contenu du projet de Convention sur les règles matérielles concernant les titres intermédiés. Il a rappelé que, après la quatrième session du Comité d'experts gouvernementaux tenue à Rome du 21 au 25 mai 2007, le Conseil de Direction avait estimé que le projet de Convention était prêt pour être soumis à une Conférence Diplomatique, qui se tiendrait à Genève à l'invitation du Gouvernement suisse du 1^{er} au 13 septembre 2008.

22. M. Keijser a illustré les questions abordées par le projet de Convention et a expliqué sa structure, indiquant que ses principaux objectifs étaient la compatibilité transfrontière des différents systèmes juridiques, une meilleure protection des participants du marché et du système financier lui-même, et des gains d'efficacité économique. Le Secrétariat procédait à la rédaction du Rapport explicatif de la Convention, qui serait prêt à la mi-janvier 2008. Enfin, trois Groupes de travail avaient été constitués par le Comité d'experts gouvernementaux et procédaient à des travaux préparatoires sur des questions spécifiques.

23. La présentation complète de M. Keijser serait reproduite sur le site Internet de l'Institut (dans l'espace réservé aux Gouvernements des Etats membres).

24. Le *représentant de la Suisse* a exprimé la satisfaction de son Gouvernement à l'égard du projet de Convention sur les titres intermédiés, qui était pleinement compatible avec la Convention de La Haye sur les titres intermédiés que le Gouvernement suisse avait signée en juillet 2006; il a

indiqué que le Gouvernement suisse était par conséquent particulièrement heureux d'accueillir la Conférence Diplomatique pour l'adoption du projet de Convention.

(b) Informations sur des questions de procédure concernant le projet de Protocole spatial à la Convention du Cap

25. *M. Martin Stanford (Secrétaire Général adjoint d'UNIDROIT)* a rendu compte de l'état d'avancement du projet de l'Institut de préparation d'un Protocole à la Convention du Cap sur le financement commercial spatial. Ce projet avait progressé de façon inégale, notamment durant les quinze mois où, recouvrant les fonctions de Secrétaire Général adjoint *par interim*, il avait dû donner priorité à ses responsabilités administratives. Toutefois depuis janvier 2006, il avait consacré tous ses efforts à la revitalisation du projet et il pensait que, grâce au travail intersessions intense qui avait eu lieu au cours des dix-huit derniers mois, le Secrétariat se trouvait à bon point pour mener à terme dans un délai raisonnable la préparation du nouveau Protocole à la Convention du Cap.

Pendant cette période de temps, le Secrétariat s'était consacré essentiellement aux principales questions laissées ouvertes à la dernière session du Comité d'experts gouvernementaux d'UNIDROIT, avec la difficulté additionnelle que très peu de Gouvernements avaient répondu aux demandes d'informations complémentaires qui avaient été formulées par le Président du Comité à la fin de la dernière session. Plutôt que d'envoyer des rappels aux Gouvernements, le Secrétariat avait adopté la stratégie d'organiser deux réunions avec des représentants des Gouvernements et du secteur professionnel concerné, d'abord pour préciser les questions à traiter et les moyens les plus appropriés à cet effet, et ensuite pour évaluer au fond le travail accompli. Etant donné l'importance d'aboutir à un instrument final viable tant pour les Gouvernements que pour le secteur commercial, le Secrétariat avait estimé essentiel d'assurer l'implication dans les travaux des différents milieux concernés au leur sein.

Le soutien important d'opérateurs commerciaux de premier plan avait fourni une impulsion encourageante au processus. La première réunion intersessions avait eu lieu auprès de la *Royal Bank of Scotland* à Londres en avril 2006 et la deuxième auprès du cabinet d'avocats *Milbank Tweed Hadley & McCloy* à New York en juin 2007. Des représentants de tous les secteurs clé de l'industrie spatiale – fabricants, opérateurs, institutions financières ou assureurs – avaient participé activement aux travaux, tant dans la phase préparatoire que dans les réunions mêmes.

Pour ce qui était des questions pendantes, le Secrétariat avait consulté les secteurs commerciaux – notamment les institutions financières – pour compléter les réponses limitées qu'il avait reçues des Gouvernements. Ces consultations avaient fourni la base des propositions que le Secrétariat avait présentées à la réunion de New York.

En particulier, l'enquête du Secrétariat concernant la question des critères les plus appropriés à utiliser pour l'identification des biens spatiaux – d'importance fondamentale pour le futur système d'inscription internationale – avait révélé une opinion largement partagée en faveur de la restriction de la sphère d'application de l'avant-projet de Protocole, dans l'intérêt de l'achèvement rapide de son élaboration. Jusqu'alors, le Secrétariat avait estimé que le futur instrument, qu'il concevait comme devant fournir un cadre général pour l'avenir du financement commercial de l'espace, devrait couvrir aussi largement que possible les nouveaux produits qui verraient le jour dans le domaine des activités commerciales spatiales ; ainsi, la version actuelle de l'avant-projet de Protocole se référait à des biens fabriqués ou assemblés dans l'espace et, bien que la mise en application de tels procédés soit probable dans un avenir rapproché, ils ne faisaient pas encore l'objet de financement commercial. De même, le projet actuel couvrait les satellites non seulement après leur lancement mais aussi dans la phase précédente qui est extrêmement importante dans le financement commercial, ce qui compliquait aussi la question plus que cela n'était souhaitable vis-à-vis du droit national, pour autant que l'on vise à mener à terme le projet aussi rapidement que

possible. Pour ces raisons notamment, l'enquête du Secrétariat avait conclu qu'il serait sage de concentrer l'essentiel des travaux sur les satellites, qui, de l'avis général, représentaient probablement 90% des biens spatiaux faisant actuellement l'objet d'un financement commercial.

Tous les participants à la réunion de New York se sont dits convaincus de l'importance que les conclusions provisoires des négociations intersessions concernant les questions clé en suspens recueillent un consensus large tant auprès des Gouvernements que du secteur commercial. Afin que le Secrétariat puisse procéder sans retard vers la finalisation du projet après la réunion du Comité d'experts gouvernementaux, il était essentiel que le consensus formé au sein des principaux acteurs qui avaient participé au travail intersessions soit élargi de manière à assurer que les autres intervenants prenant part au Comité ne freinent pas le processus.

En conséquence, à la suite de consultations élargies avec un groupe clé de Gouvernements et d'opérateurs commerciaux, le Secrétariat avait décidé d'établir un Comité pilote constitué de représentants de ces Gouvernements et opérateurs (et fonctionnant avec les méthodes de travail qui avaient fait leurs preuves au cours des négociations intersessions) chargé de donner pleine impulsion à la reprise des négociations intergouvernementales, en tirant les conclusions nécessaires des négociations intersessions et en procédant à la rédaction d'un nouveau projet, autour duquel il s'efforcera de susciter un large consensus.

Tant la *U.K. Foundation for International Uniform Law* que l'Agence spatiale allemande avaient généreusement offert de fournir des ressources extra-budgétaires pour assister le Secrétariat dans la réalisation de ce programme, et le Gouvernement allemand s'était dit disposé à accueillir une courte réunion du Comité pilote à Berlin au printemps 2008 pour revoir le travail accompli depuis la réunion de New York, en particulier le nouveau projet. L'intention serait de reconvoquer ensuite le Comité d'experts gouvernementaux pour mettre au point le projet de Protocole, qui pourrait alors être soumis pour adoption à une Conférence diplomatique. La Fédération de Russie, selon l'annonce faite par son représentant à la 60^{ème} session de l'Assemblée Générale, envisageait d'organiser cette Conférence.

En conclusion, le Secrétariat avait pleinement repris en main cet ambitieux projet, grâce à la collaboration loyale et au soutien généreux de Gouvernements et d'opérateurs du secteur professionnel, convaincus de l'apport fondamental qu'il pourrait bien offrir au développement du droit spatial international et à l'ouverture de nouveaux marchés pour le financement commercial de l'espace dans les pays en développement. En particulier, il pensait que le Secrétariat avait identifié et entrepris les pas nécessaires pour mener le projet à terme dans des délais aussi rapprochés que possible, tout en visant à un instrument commercialement viable que tout Gouvernement serait en mesure d'accepter. Le Secrétariat proposait par conséquent que ce projet continue de jouir du niveau de priorité élevé dans le Programme de travail d'UNIDROIT qui avait été confirmé à la 60^{ème} session de l'Assemblée Générale, et ainsi que l'avait recommandé le Conseil de Direction à sa 86^{ème} session.

26. La *représentante de l'Allemagne* a affirmé que son Gouvernement et l'industrie spatiale allemande avaient un fort intérêt pour le projet et soutenaient fermement la poursuite des travaux et leur achèvement rapide.

27. Le *représentant du Portugal en tant que président de l'Union européenne*, a lu une déclaration de la République tchèque exprimant le soutien de la République tchèque aux travaux de l'Institut sur ce projet, jusqu'à leur aboutissement.

28. Le *représentant des Etats-Unis* a exprimé le grand intérêt que son Gouvernement porte au projet sur le projet de Protocole spatial et son soutien pour la formation du Comité pilote.

29. *L'Assemblée Générale a pris note de la présentation du projet de Convention sur les titres intermédiés et des informations sur des questions de procédure concernant le projet de Protocole spatial à la Convention du Cap.*

Point No. 6 de l'Ordre du jour : Révision du Règlement:(a) Constitution d'un Comité *ad hoc*

30. Le *Secrétaire Général* a informé l'Assemblée Générale qu'une Note Verbale serait envoyée à tous les Gouvernements des Etats membres, les invitant à indiquer leur intérêt éventuel à participer à un Comité *ad hoc* qui serait mis en place au printemps ou à l'été 2008 dans le but d'examiner les amendements au Règlement qui seraient proposés par le Conseil de Direction et soumis pour observations aux Etats membres.

31. La *représentante de l'Autriche* a demandé plus d'informations sur la question. Le *Secrétaire Général* et le *Secrétaire Général adjoint* ont expliqué que les amendements au Règlement devaient être approuvés par l'Assemblée Générale. La pratique de l'Organisation était qu'un Comité *ad hoc* de l'Assemblée Générale, ouvert à la participation de tous les membres, examinerait les propositions formulées par le Conseil de Direction, qui seraient soumises à l'Assemblée Générale à la prochaine session pour leur adoption formelle.

32. *L'Assemblée Générale a pris note qu'une Note Verbale portant sur la constitution d'un Comité ad hoc pour la révision du Règlement, ouvert à tous les membres de l'Assemblée Générale, serait envoyé aux Gouvernements des Etats membres.*

(b) Procédure accélérée pour la révision de l'Article 31 (A.G. (61) 3)

33. Le *représentant du Canada*, en sa qualité de Président de la Commission des Finances, et à la demande du *Secrétaire Général*, a présenté la proposition d'amendement de l'article 31 du Règlement. La nouvelle règle, telle qu'amendée, permettrait à la Commission des Finances de fixer un cadre pour le projet de Budget, sur la base duquel le Conseil de Direction serait ensuite en mesure d'établir les priorités. L'amendement avait reçu le plein soutien du Conseil de Direction à sa dernière session et du Secrétariat. La procédure accélérée avait été choisie afin de permettre la mise en œuvre de la nouvelle règle à temps pour l'adoption du Budget 2009. Une Note Verbale avait été envoyée par le Secrétariat aux Gouvernements des Etats membres, dont certains avaient soumis des observations ainsi que cela était indiqué dans le Document A.G. (61)3 add.

34. *En l'absence d'observations, la Présidente de l'Assemblée Générale a conclu que la proposition d'amendement de l'article 31 avait été approuvée.*

Point No. 7 de l'Ordre du jour : Modification définitive du budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2006 (A.G. (61) 4)

35. Le *Secrétaire Général adjoint* a présenté ce point à l'ordre du jour. Ainsi que cela était indiqué dans le Document A.G. (60)4, le Budget pour l'année financière 2006, approuvé par l'Assemblée Générale à sa 59^{ème} session le 1^{er} décembre 2005, prévoyait que les dépenses effectives de € 2.020.850,00 seraient comblées par des recettes effectives de € 1.990.850,00 et par l'excédent prévu à la clôture de l'exercice financier de 2005 de € 30.000,00. Le budget prévoyait également des recettes et des dépenses de € 6.000,00 pour les Comptes spéciaux, qui se compensaient. Au cours de l'exercice financier 2006, les recettes et les dépenses s'étaient révélées supérieures aux allocations du budget approuvé par l'Assemblée Générale à sa 59^{ème} session, et par conséquent des ajustements aux chapitres et articles du budget avaient été approuvés par l'Assemblée Générale à sa 60^{ème} session le 1^{er} décembre 2006.

36. Les Comptes pour l'année financière 2006 indiquaient que les recettes effectives (incluant l'excédent actif de 2005 de € 74,110.49) s'élevaient à € 2.211.521,46 et les dépenses effectives à € 2.158.921,94, ce qui dégagait un excédent actif pour l'année de € 52.599,52 (alors que la prévision du Secrétariat était de € 30.000,00). Les recettes et les dépenses des comptes spéciaux, d'un montant de € 8.215,60, se compensaient.

37. Les variations dans les recettes et les dépenses étaient indiquées analytiquement dans les Comptes 2006. En demandant à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes pour l'exercice financier 2006, le Secrétaire Général adjoint a noté que les Comptes avaient été vérifiés par le Commissaire aux comptes, et qu'à sa 62^{ème} session, qui avait eu lieu le 6 octobre 2007, la Commission des Finances avait recommandé leur approbation.

38. *En l'absence d'observations, la Présidente de l'Assemblée Générale a conclu que l'Assemblée avait approuvé les Comptes pour 2006.*

Point No. 8 de l'Ordre du jour : Ajustements au Budget de l'année financière 2007
(A.G. (61)5)

39. Le *Secrétaire Général adjoint* a rappelé qu'il était coutume que le Secrétariat soumette d'abord à la Commission des Finances et ensuite à l'Assemblée Générale un document indiquant les ajustements qui pourraient être nécessaires au Budget de l'année en cours, sur la base des Comptes disponibles de l'année financière précédente, des comptes partiels de l'année en cours et de toute autre modification due à des événements exceptionnels. Le Secrétariat estimait qu'il n'était pas nécessaire de procéder à des ajustements au Budget 2007, parce que l'on prévoyait des dépenses et recettes conformes aux estimations budgétaires, avec seulement des ajustements mineurs à l'intérieur d'un chapitre.

40. *L'Assemblée Générale a pris note qu'aucun ajustement au Budget pour l'année financière 2007 n'était considéré nécessaire.*

Point No. 9 de l'Ordre du jour : Arriérés des contributions des Etats membres (A.G. (61)6)

41. Le *Secrétaire Général adjoint* a présenté l'état des arriérés au 30 octobre 2007, ainsi qu'indiqué dans l'Annexe I au Document A.G. (60)5. Elle a souligné que la situation s'était améliorée au cours de la dernière année (€ 192.641,42 par rapport à € 267.521,28 de 2006); les Etats avec des arriérés étaient passés de sept à quatre, dont un n'était redevable que de la contribution pour l'année 2006. Elle a assuré l'Assemblée Générale que le Secrétariat déployait tous les efforts nécessaires pour le recouvrement des arriérés, et qu'il était en contact avec les Ambassades à Rome ainsi qu'avec les Administrations des Etats concernés afin de garantir que cette question soit portée à l'attention des autorités compétentes.

42. Le *représentant de l'Uruguay* a informé l'Assemblée Générale que la procédure interne pour le paiement des arriérés avait commencé, et qu'en particulier la contribution pour 2007 était en cours de paiement.

43. La *Présidente de l'Assemblée Générale* a indiqué que l'information donnée par le représentant de l'Uruguay était très positive et elle a encouragé les Gouvernements avec des arriérés à vérifier ce qui pouvait être fait à ce propos.

44. *L'Assemblée Générale a pris note du rapport du Secrétariat sur les arriérés.*

Point No. 10 de l'Ordre du jour : Approbation du projet de budget pour 2008 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice financier (A.G. (61)7)

45. En présentant ce point de l'ordre du jour, le *Secrétaire Général adjoint* a rappelé que, conformément à l'article 31 du Règlement de l'Institut, le Secrétariat avait préparé en février 2007 des premières estimations pour les dépenses et les recettes pour 2008 qui avaient été soumises à la Sous-commission de la Commission des Finances à sa 107^{ème} session tenue à Rome le 6 mars 2007,

et ensuite au Conseil de Direction à sa 86^{ème} session (Rome, 16-18 avril 2007). Au cours de cette session, le Secrétariat avait informé le Conseil de Direction qu'après la rédaction des premières estimations et après la 107^{ème} session de la Sous-commission de la Commission des Finances, il avait reçu une lettre de la part de M. Anthony Inglese, membre du Conseil, qui offrait une contribution extrastatutaire du Gouvernement du Royaume-Uni de £ 50.000 pour le financement, pour la troisième année consécutive, du poste de Secrétaire Général adjoint exerçant les fonctions d'administrateur en chef. Le Secrétariat avait exprimé sa gratitude à M. Inglese et au Gouvernement du Royaume Uni pour cette offre généreuse et avait communiqué cette importante nouvelle aux membres de la Sous-commission, qui avaient tenu une brève réunion informelle sur cette question auprès du siège de l'Institut le 4 avril 2007. Le Secrétariat avait présenté les premières estimations au Conseil de Direction et avait proposé (a) d'accepter la contribution extrastatutaire du Gouvernement du Royaume Uni et de la destiner à l'objet expressément spécifié ; (b) d'approuver le projet de Budget pour 2008 ainsi qu'il avait été rédigé sur la base des premières estimations et modifié en conséquence de l'acceptation de la contribution extrastatutaire britannique. Le Conseil de Direction avait approuvé ces propositions et avait exprimé l'opinion que la somme prévue au Budget qui était rendue disponible grâce à la donation britannique devrait être allouée aux chapitres 2 (Rémunérations) et 3 (Charges sociales), en particulier pour financer le poste du fonctionnaire (hors cadre) pour les fonctions de dépositaire.

46. Le projet de Budget issu de cette procédure, qui figure à l'Annexe I du Document A.G. (61)7, avait été soumis aux Gouvernements des Etats membres d'UNIDROIT afin qu'ils puissent formuler les observations qu'ils considéraient opportunes avant le 21 septembre 2007. Le Gouvernement du Japon avait envoyé des observations sur le projet de Budget pour l'année financière 2008, et avait indiqué qu'il acceptait le projet de Budget qui lui avait été envoyé et qu'il demandait au Secrétariat de continuer d'exercer la plus grande rigueur financière. A sa 62^{ème} session, la Commission des Finances avait rendu un avis favorable à l'approbation du projet de Budget pour l'année financière 2008 par l'Assemblée Générale des Etats membres, à sa 61^{ème} session.

47. Pour ce qui concernait la présentation du projet de Budget, le Secrétariat avait estimé préférable de maintenir la structure adoptée au cours des années précédentes, avec la même répartition des recettes et des dépenses en chapitres et articles. Cependant, pour respecter les recommandations des organes financiers de l'Institut, à savoir la Commission des Finances et l'Assemblée Générale, visant à une plus grande transparence et à établir une correspondance entre les dépenses et les différents projets et activités de l'Institut, le Secrétariat avait adopté les deux innovations suivantes :

a) faire figurer les recettes et les dépenses extrabudgétaires de l'Institut, telles que le Programme des bourses qui est financé par des contributions spéciales d'Etats membres ou par des donations privées. Même si les sommes en jeu sont très modestes, et sans répercussion sur les finances de l'Organisation, cela permettrait aux organes de l'Institut d'évaluer de manière plus précise l'incidence financière de certains projets conduits par l'Institut qui, du fait qu'ils n'apparaissaient pas dans le Budget, n'étaient pas présentés dans des documents officiels.

b) mettre en relation les dépenses et, le cas échéant, les recettes, avec les différents projets et activités de l'Institut.

Le projet de Budget, avec ces innovations, avait été soumis à la Commission des Finances, qui s'était dite satisfaite de la transparence accrue offerte par ces documents, et était maintenant soumis à l'Assemblée Générale, pour information des Gouvernements membres (Doc. A.G. (61) INF 1 et 2). Le Secrétaire Général adjoint a indiqué que ces documents pourraient être davantage améliorés et que les suggestions des participants à l'Assemblée Générale aideraient le Secrétariat dans cette tâche.

48. Le projet de Budget pour 2008 montrait une augmentation très modeste des contributions statutaires des Etats membres autres que l'Italie, qui étaient calculées sur la base d'une unité de contribution de € 2.372, ce qui représentait une augmentation de 0,296% par rapport à l'unité de contribution approuvée par l'Assemblée Générale pour les contributions statutaires des Etats membres autres que l'Italie (€ 2.365) pour 2007.

49. La *Présidente de l'Assemblée Générale* a invité l'Assemblée Générale à adopter le projet de Budget pour 2008.

50. Le *représentant du Canada* a indiqué que son Gouvernement appréciait les documents d'information, tout en observant que le document AG (61) INF 2 devrait préciser le personnel impliqué dans chaque projet et activité, de manière à ce que le document illustre de manière complète et lisible la manière dont les ressources du Secrétariat sont réparties.

51. La *représentante du Royaume Uni* a manifesté son accord avec l'avis exprimé par le représentant du Canada.

52. *La Présidente de l'Assemblée Générale a conclu que l'Assemblée Générale avait approuvé le projet de Budget pour l'année financière 2008.*

Point No. 11 de l'Ordre du jour : Divers

53. Aucune autre question n'ayant été soulevée, la *Présidente* a déclaré la session close à 11h30.

ANNEXE I

LIST OF PARTICIPANTS/*LISTE DES PARTICIPANTS*

ARGENTINA/ <i>ARGENTINE</i>	Ms Beatriz G. BOSCHI, Minister Counsellor Embassy of Argentina in Italy
	Ms Maria Fernanda TOGNON Embassy of Argentina in Italy
AUSTRALIA/ <i>AUSTRALIE</i>	H.E. Mrs Amanda VANSTONE, Ambassador Embassy of Australia in Italy <i>President of the General Assembly</i>
	Ms Lee HOLLOWAY, Third Secretary Embassy of Australia in Italy
AUSTRIA/ <i>AUTRICHE</i>	Ms Ingrid PECH, Minister Embassy of Austria in Italy
BELGIUM/ <i>BELGIQUE</i>	Excused / <i>excusé</i>
BOLIVIA/ <i>BOLIVIE</i>	Excused / <i>excusé</i>
BRAZIL/ <i>BRESIL</i>	Excused / <i>excusé</i>
BULGARIA/ <i>BULGARIE</i>	Excused / <i>excusé</i>
CANADA	Mr Peter EGYED, Counsellor Political and Public Affairs Embassy of Canada in Italy
	Mr Kent VACHON, Counsellor Alternate Permanent Representative to FAO, IFAD & WFP Embassy of Canada in Italy
CHILE/ <i>CHILI</i>	H.E. Mr G. VALDÉS SUBERCASEAUX, Ambassador Embassy of Chile in Italy
	Mr Julio FIOL, First Secretary Embassy of Chile in Italy
	Ms Valentina MONASTERIO GÁLVEZ, Lawyer Ministry of Foreign Affairs
PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA/ <i>REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE</i>	Mr TONG Zhan, Third Secretary Embassy of the People's Republic of China in Italy
	Mr WANG Jianbo, Third Secretary Embassy of the People's Republic of China in Italy

COLOMBIA/ <i>COLOMBIE</i>	H.E. Mr Sabas PRETELT DE LA VEGA, Ambassador Embassy of Colombia in Italy
	Mr Francisco COY GRANADOS, Minister Embassy of Colombia in Italy
	Ms Beatriz CALVO VILLEGAS, First Secretary Embassy of Colombia in Italy
CROATIA/ <i>CROATIE</i>	Excused / <i>excusé</i>
CYPRUS/ <i>CHYPRE</i>	Ms Thessalia - Salina SHAMBOS, First Secretary Embassy of the Republic of Cyprus in Rome
CZECH REPUBLIC/ <i>REPUBLIQUE TCHEQUE</i>	Ms Jana BYSTRICKÁ Ministry of Education and Youth
DENMARK/ <i>DANEMARK</i>	Excused / <i>excusé</i>
EGYPT/ <i>EGYPTE</i>	Mr Hatem ABDEL KADER, First Secretary Embassy of Egypt in Italy
ESTONIA/ <i>ESTONIE</i>	Mr Roman VINARTŠUK, Second Secretary Embassy of Estonia in Italy
FINLAND/ <i>FINLANDE</i>	Ms Leena LIUKHONEN, Minister Counsellor Embassy of Finland in Italy
FRANCE	Mme Nicole COCHET, Direction des affaires civiles et du sceau, Ministère de la justice
GERMANY/ <i>ALLEMAGNE</i>	Ms Susanne HOCK, Third Secretary Embassy of Germany in Italy
	Ms Eva-Maria UEBBERT, Intern Embassy of Germany in Italy
GREECE/ <i>GRECE</i>	Ms Maria THEODOROU, First Counsellor Embassy of Greece in Italy
HOLY SEE/ <i>SAINT SIEGE</i>	M. Giuseppe DALLA TORRE Président du Tribunal de l'Etat de la Cité du Vatican
HUNGARY/ <i>HONGRIE</i>	Mrs Andrea PERNYE, First Counsellor Embassy of Hungary in Italy
INDIA/ <i>INDE</i>	Mr M. SUBBARAYUDU, Counsellor Embassy of India in Italy
IRAN	Mr Gholamreza NAJJARI, Minister Counsellor Embassy of the Islamic Republic of Iran in Italy

IRELAND/ <i>IRLANDE</i>	Ms Joanne KING, Second Secretary Embassy of Ireland in Italy
ISRAEL	Excused / <i>excusé</i>
ITALY/ <i>ITALIE</i>	Mr Paolo MASSA, Counsellor Diplomatic Legal Advisory and Treaties Service Ministry of Foreign Affairs
JAPAN/ <i>JAPON</i>	Ms Mariko SHIKAKURA, Second Secretary Embassy of Japan in Italy
LATVIA/ <i>LETTONIE</i>	Mr Āris VIGANTS, Counsellor Embassy of Latvia in Italy
LITHUANIA/ <i>LITUANIE</i>	Excused / <i>excusé</i>
LUXEMBOURG	S.E. M. Jean-Louis WOLZFELD, Ambassadeur Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg en Italie
MALTA/ <i>MALTE</i>	Ms Ritienne BONAVIA Alternate Permanent Representative to U.N. Embassy of Malta in Italy
MEXICO/ <i>MEXIQUE</i>	H.E. Mr Jorge CHEN, Ambassador Embassy of Mexico in Italy Mr Diego Alonso SIMANCAS GUTIÉRREZ, Second Secretary, Embassy of Mexico in Italy
NETHERLANDS/ <i>PAYS-BAS</i>	Mr Chris DEVILLERS, Second Secretary Embassy of the Netherlands in Italy
NICARAGUA	Excused / <i>excusé</i>
NIGERIA	Chief Franklin B.I. EGOLAM, Director Federal Ministry of Justice
NORWAY/ <i>NORVEGE</i>	Mr Arne GJERMUNDSEN, Minister Counsellor Embassy of Norway in Italy
PAKISTAN	Excused / <i>excusé</i>
POLAND/ <i>POLOGNE</i>	Mr Marek SZCZEPANOWSKI, First Secretary Embassy of Poland in Italy
PORTUGAL	Mr Carlos VELOSO DA COSTA, Counsellor Embassy of Portugal in Italy Ms Tania ALEXANDRE, Lawyer Ministry of Foreign Affairs

REPUBLIC OF KOREA/ <i>REPUBLIQUE DE COREE</i>	Mr Eun-chul LEE, Counsellor Embassy of the Republic of Korea in Italy
ROMANIA/ <i>ROUMANIE</i>	Mrs Cristina POPESCU, Second Secretary Embassy of Romania in Italy Mrs Doina DOROFTEI, Third Secretary Embassy of Romania in Italy
RUSSIAN FEDERATION/ <i>FEDERATION DE RUSSIE</i>	Mr Nikolay V. POPOV Director of the Legal Department Ministry for Economic Development and Trade Mr Evgeny TYUSIN, Legal Adviser Trade Representation of the Russian <i>Federation in Italy</i>
SAN MARINO/ <i>SAINT-MARIN</i>	Mr Victor CRESCENZI, Professor
SERBIA/ <i>SERBIE</i>	Ms Ana PETKOVIC, First Secretary Embassy of Serbia in Italy
SLOVAKIA/ <i>SLOVAQUIE</i>	Mr Roman GOGA, First Secretary Embassy of the Slovak Republic in Italy
SLOVENIA/ <i>SLOVENIE</i>	Ms Nuša Anuška VIDETIČ, Adviser Ministry of Justice
SOUTH AFRICA/ <i>AFRIQUE DU SUD</i>	Mr Duncan M. SEBEFELO, Counsellor Embassy of South Africa in Italy
SPAIN/ <i>ESPAGNE</i>	Dr Conrado LOZANO MARTÍN Director of the International Treaties Section Ministry of Foreign Affairs
SWEDEN/ <i>SUEDE</i>	Ms Jenny LOVÉN, First Secretary Embassy of Sweden in Italy
SWITZERLAND/ <i>SUISSE</i>	M. Alexander R. MARKUS Chef de section du droit international privé Office fédéral de la justice Mme Manuela LEIMGRUBER, Premier Secrétaire Ambassade de Suisse en Italie
TUNISIA/ <i>TUNISIE</i>	Mr Abdelhamid ABID, Conseiller Ambassade de Tunisie en Italie
TURKEY/ <i>TURQUIE</i>	Mr Duygu CELESIBOY, Legal Adviser Ministry of Foreign Affairs

UNITED KINGDOM/
ROYAUME-UNI

Ms Sally MOSS, Head
Legislation and International Policy Unit
Department of Business, Enterprise and Regulatory
Reform

Ms Claudia GIUNCHIGLIA, Trade Relations Officer
Embassy of the United Kingdom in Italy

Ms Lynne McGREGOR, Political Officer
Embassy of the United Kingdom in Italy

UNITED STATES OF AMERICA/
ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Mr Leslie S. deGRAFFENRIED, First Secretary
Alternate Permanent Representative
U.S. Mission to the UN Agencies in Rome
Embassy of the United States of America in Italy

URUGUAY

Mr Carlos BENTANCOUR, Minister Counsellor
Embassy of Uruguay in Italy

VENEZUELA

Excused / *excusé*

OBSERVERS/OBSERVATEURS

SOVEREIGN MILITARY ORDER
OF MALTA/*ORDRE SOUVERAIN
MILITAIRE DE MALTE*

H.E. Mr Aldo PEZZANA CAPRANICA DEL GRILLO
Ambassador

UNIDROIT

Mr Herbert KRONKE, Secretary-General / *Secrétaire-Général*

Mr Martin STANFORD, Deputy Secretary-General / *Secrétaire Général adjoint*

Mrs Alessandra ZANOBETTI, Deputy Secretary-General / *Secrétaire Général adjoint*

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session par le Président d'UNIDROIT et par le Président de l'Assemblée Générale en fonction pour l'exercice 2006-2007
2. Election du Président de l'Assemblée Générale pour l'exercice 2007-2008
3. Adoption de l'ordre du jour (A.G. (61) 1)
4. Exposé sur l'activité de l'Institut en 2007 et mise en œuvre du Plan stratégique (A.G. (61) 2)
Présentation de l'état d'avancement des travaux concernant deux des projets en cours :
 - (a) présentation du projet de Convention sur les titres intermédiés
 - (b) informations sur des questions de procédure concernant le projet de Protocole spatial à la Convention du Cap
5. Révision du Règlement :
 - (a) Constitution d'un Comité *ad hoc*
 - (b) Procédure accélérée pour la révision de l'Article 31 (A.G. (61) 3)
7. Modification définitive du budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2006 (A.G. (61) 4)
8. Ajustements au budget de l'exercice financier 2007 (A.G. (61) 5)
9. Arriérés de contributions des Etats membres (A.G. (61) 6)
10. Approbation du projet de budget pour 2008 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice financier (A.G. (61) 7)
11. Divers